



## Non respect du préavis par le bailleur

Par **STEF67**, le **04/04/2008** à **09:08**

Ayant donné mon préavis à mon bailleur au 30/06/2008, il me demande de quitter les lieux dans 10 jours soit le 14/04/2008, car il a déjà trouvé un autre locataire. Je lui ai pourtant signifié que je n'avais pas d'endroit où aller.  
Est-il dans son droit? Est-ce légal?

Par **julian45**, le **04/04/2008** à **10:32**

bonjour, il ne peut pas vous mettre dehors car la loi votre préavis se termine le 30/06/08 donc vous quitterez le logement au plus tard à cette date prévue et le bailleur n'a aucun droit sauf de pouvoir faire visiter votre logement par des futurs locataires mais qui ne pourront prendre votre logement à la date de fin préavis.  
cordialement

Par **STEF67**, le **04/04/2008** à **10:43**

Merci beaucoup